

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 03 AOÛT 2023

L'an deux mille vingt-trois, le trois août à dix-huit heures quinze, le Conseil Municipal de la commune de GAURE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Christian GALINIER, Maire.

Date de la convocation : 27 juillet 2023

Présents : Mmes : Isabelle BONNEVIALE ;
Mrs : Didier BARTHES, André DE ROSSI, Eric LAMBIN, Joël PASCHETTA, Gilbert RAMIERE, Michel TONON.

Absentes excusées : Mmes Monique LEYGUEBAQUES, Sandrine MANSON et Catherine TURLAN.

Secrétaire de séance : Isabelle BONNEVIALE

Ordre du jour :

- **Approbation du procès-verbal de la séance du 18 juillet 2023**
- **Désignation de la (du) secrétaire de séance**
- **Choix des entreprises pour le projet de rénovation et d'extension de la salle des fêtes**
- **Nouvelle convention avec Réseau31 relative à l'installation, l'entretien et le contrôle des dispositifs de lutte contre l'incendie**
- **Rapport d'activité 2022 du SDEHG**
- **Questions diverses.**

➤ **Approbation du procès-verbal de la séance du 18 juillet 2023**

Il est approuvé à l'unanimité des membres présents.

➤ **Désignation de la secrétaire de séance**

Mme Isabelle BONNEVIALE est désignée.

➤ **Choix des entreprises pour le projet de rénovation et d'extension de la salle des fêtes**

Monsieur le Maire rappelle que le projet de rénovation et d'extension de la salle des fêtes a fait l'objet d'un avis d'appel à la concurrence publié les 13 et 16 juin 2023, les entreprises candidates devant rendre leur offre avant le 13 juillet 2023 à 12 h 00.

Au terme échu, 39 offres ont été déposées. La commission d'appel d'offre s'est réunie le 13 juillet 2023 à 14 h 00 pour procéder à l'ouverture des plis en présence de Monsieur AZZOPARDI, maître d'œuvre.

L'ensemble des lots comportait au moins une offre, les critères d'analyse étaient les suivants :

- Prix des prestations 50 %
- Valeur technique 50 %

Après l'analyse des offres réalisée par le maître d'œuvre, les entreprises suivantes ont été sélectionnées :

Lots	Entreprises	Montant H.T.
01 – Terrassement VRD	SARL GATTI	9 605.00 €
02 – Démolition	SARL GATTI	9 150.00 €
03 – Gros-œuvre	SARL GATTI	107 881.16 €
04 – Etanchéité Terrasse	SARL PPE	7 632.26 €
05 – Menuiserie Aluminium	SARL GARRIGUES NARDO	47 650.15 €
06 – Plâtrerie Isolation	SARL MONTAGNÉ PLAQUISTE	42 399.55 €
07 – Menuiserie Bois	SARL GARRIGUES NARDO	27 319.30 €
08 – Electricité	SARL VISELEC	32 271.75 €
09 – Chauffage Ventilation Climatisation	SARL VISELEC	21 537.09 €
10 – Plomberie	SASU ROUDEL Christopher	1 848.27 €
11 – Carrelage	SM CARRELAGE	27 240.42 €
12 – Serrurerie	SARL MPI	7 227.00 €
13 – Peinture	SARL SOCIETE LANGUEDOCIENNE DE PEINTURE (SLP)	16 520.75 €
TOTAL H.T.		358 282.70 €

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, valide le choix des entreprises proposées et le montant total des travaux.

Monsieur le Maire ayant reçu délégation en matière de marchés publics par délibération N° 2020/06 du 03 juin 2020, il pourra signer l'ensemble des actes d'engagement et toutes les pièces afférentes au marché de travaux de rénovation et d'extension de la salle des fêtes.

➤ **Nouvelle convention avec Réseau31 relative à l'installation, l'entretien et le contrôle des dispositifs de lutte contre l'incendie**

Cette délibération est reportée à la prochaine séance.

➤ **Rapport d'activité 2022 du SDEHG**

La présentation du rapport est reportée à la prochaine séance.

➤ **Questions diverses**

Néant.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19h00.

<i>SIGNATURES des membres présents lors du Conseil Municipal du 03 août 2023</i>	<i>GALINIER Christian</i>	<i>TURLAN Catherine absente</i>
<i>MANSON Sandrine absente</i>	<i>BARTHES Didier</i>	<i>BONNEVIALE Isabelle</i>
<i>DE ROSSI André</i>	<i>LAMBIN Eric</i>	<i>LEYGUEBAQUES Monique absente</i>
<i>PASCHETTA Joël</i>	<i>RAMIERE Gilbert</i>	<i>TONON Michel</i>